

Harcèlement sexuel et agissements sexistes en entreprise : prévenir et agir

= VS - F01

Objectifs

- **Connaître** le cadre légal des violences sexistes et sexuelles et le rôle des différent-es acteurs-rices de l'entreprise (employeurs, réf. harcèlement, CSE)
- **Comprendre** le phénomène des violences sexistes et sexuelles au travail et leur impact sur les victimes
- **Identifier** les ressources pour orienter les victimes
- **Agir** contre les violences sexistes et sexuelles au travail en mobilisant les ressources internes et externes à l'entreprise

Contenu

Jour 1

- L'ampleur du phénomène des VSST
- Définition du sexisme, formes et manifestations
- Le cadre légal en matière de VSST
- Les obligations réglementaires de l'employeur
- Rôle et missions du/de la référent-e harcèlement sexuel et du CSE
- La procédure de traitement des VSST
- Les ressources internes et externes

Jour 2

- Repérer et réagir aux VSST
- Les conséquences des VSST
 - * Les signaux d'alerte chez les victimes
 - * Les conséquences pour les victimes
 - * Les stratégies des auteur-rices

Public visé

- Référent-es harcèlement sexuel et agissements sexistes (nommé-es par employeur ou CSE)
- Membres CSE/RP/CST
- Membres du dispositif de signalement
- Chargé-es de mission égalité - référent-e égalité, VSS

Type de formation

INTER

Modalités



En présentiel



Aucun prérequis - priorité aux référent-es



8 à 15 personnes



Formatrice éga pro -
Formatrice juriste



6 et 7 mars 2025 - 14 heures
RETEX le 30 juin 2025 - 3h



Évaluation à chaud et à froid



Sur demande



Sur demande - minimum 2
mois avant la formation



Manufacture des tabacs
Salle commission 1, 1er étage
10 boulevard Stalingrad
44000 Nantes



Nous contacter pour toute
situation de handicap